



QUIZ DE LA ROUTE 2025 : PARTICIPATION RECORD DES ORGANISATIONS !

Clap de fin pour l'édition 2025 du Quiz de la Route !

Cette année, près de 95 000 participants francophones ont testé leurs connaissances du Code de la route et de la sécurité routière. Parmi eux, de nombreux travailleurs : près de 200 organisations (entreprises, associations, universités...) ont en effet relevé le défi en équipe. Un record de participation, notamment dans le cadre de la Semaine de la mobilité.

Avec un score moyen de 7,3/10, les résultats sont plutôt positifs, mais certaines questions ont donné un peu plus de fil à retordre aux participants, en particulier celles liées à la mobilité douce ou aux règles les plus récentes. L'AWSR dresse le bilan de cette édition et revient sur les questions qui ont le plus surpris les Wallons.

200 organisations mobilisées pour le Quiz de la route

Du 15 septembre au 15 octobre, l'AWSR a invité les Wallons à rafraîchir leurs connaissances du Code de la route de manière ludique en répondant en ligne à 10 questions sur la sécurité routière et la mobilité.

Avec près de 95 000 participants francophones, cette édition enregistre une légère baisse par rapport à 2024 (112 000 participants), mais les organisations, elles, ont joué en nombre : près de 200 contre 140 l'an dernier.

Au total, près de 9.000 travailleurs ont été sensibilisés à la sécurité routière via le quiz, une belle manière de rafraîchir ses connaissances entre collègues. Les organisations participantes ont

d'ailleurs reçu un rapport reprenant le score moyen de leurs travailleurs et un aperçu des questions les mieux et les moins bien répondues, faisant du quiz un véritable outil de sensibilisation interne.

Audrey Amiot, Director Corporate Property & Casualty chez AXA Assurances : « *Ce succès montre que de plus en plus d'entreprises et d'associations souhaitent aborder la sécurité routière en interne et encourager leurs équipes à adopter des comportements plus sûrs sur la route. Chez AXA, nous constatons chaque jour combien la prévention est essentielle pour éviter les accidents. C'est pourquoi nous soutenons à nouveau le Quiz de la route et nous avons encouragé nos partenaires à y participer. De nombreuses entreprises wallonnes ayant participé au Quiz de la route l'ont fait grâce à nos encouragements et à l'appel à notre vaste réseau d'entreprises. Au total, près de 70 entreprises et 1.000 participants ont été mobilisées grâce à cet effort collectif.* »

Un score moyen plutôt bon mais quelques questions plus compliquées

Le score moyen obtenu par les participants **s'élève à 7,3/10**, un résultat globalement positif. Il fallait atteindre le score minimum de 7/10 pour pouvoir remporter l'un des nombreux prix mis en jeu. Le grand gagnant, repart cette année avec un vélo électrique d'une valeur de 2.299 €.

Derrière ce bon résultat général, certaines questions ont toutefois posé davantage de difficultés, notamment celles liées aux **règles récentes et à la mobilité douce**. Ainsi, 51 % des participants ignoraient qu'il n'est plus possible de demander un délai de 15 minutes avant un test d'alcoolémie, une mesure entrée en vigueur en mai 2024. 65% ne connaissaient pas le numéro d'urgence à composer (1711) en cas de situation dangereuse à un passage à niveau, mis en place l'année dernière par Infrabel.

Environ **60 % ne savaient pas que les cyclistes peuvent emprunter un passage pour piétons**, tout en devant céder la priorité s'ils sont sur leur vélo, et 53 % se sont trompés à la même question concernant les utilisateurs de trottinettes. La zone cyclable, introduite il y a quelques années dans le Code de la route, a elle aussi posé question : 1 personne sur 2 (49 %) ignorait en effet qu'un motard ne peut pas y dépasser un cycliste. Enfin, beaucoup d'utilisateurs méconnaissaient les vitesses autorisées par défaut sur certains types de routes ou chemins.

Ces résultats montrent que, même si les bases sont globalement maîtrisées, il reste essentiel de poursuivre la sensibilisation aux nouvelles règles et aux comportements qui favorisent la cohabitation entre les différents usagers. Le succès du Quiz de la Route illustre d'ailleurs l'intérêt des usagers pour rafraîchir leurs connaissances en la matière. Avec ce quiz, l'AWSR rend cet apprentissage accessible et ludique.

Le quiz reste en ligne toute l'année

En attendant l'édition 2026, le quiz reste en ligne sur www.quizdelaroute.be pour tous ceux qui ont encore envie de tester leurs connaissances, mais il n'y aura pas de prix mis en jeu avant la prochaine édition.

Le Quiz de la Route est une initiative conjointe de l'AWSR et de la VSV (Vlaamse Stichting Verkeerskunde), en collaboration avec AXA Belgium et avec le soutien de Touring, Cambio, l'Avenir et Bike Republic. Au total, au niveau national, près de 315.000 personnes et plus de 800 organisations ont participé à cette nouvelle édition.

Les 10 questions les moins bien répondues

1. **Vous circulez en Flandre sur une route ordinaire à 2x2 voies avec un terre-plein central. Il n'y a pas de panneaux réglementant la vitesse. A quelle vitesse maximum pouvez-vous circuler ici ?** (70% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : 120 km/h).
2. **Vous êtes témoins d'une situation d'urgence à un passage à niveau et souhaitez appeler les secours. Quel numéro devez-vous composer ?** (65 % des participants n'ont pas donné la bonne réponse : 1711).
3. **Vous traversez sur un passage pour piétons à vélo. Est-ce autorisé ?** (60% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : c'est autorisé mais le cycliste doit céder la priorité aux conducteurs sur la chaussée).
4. **Quelle est la vitesse maximale autorisées à vélo sur le chemin de halage ?** (57,5% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : 30km/h).
5. **La limitation de vitesse est de 70 km/h sur cette route. Où devez-vous circuler avec votre cyclomoteur de classe B ou votre speed pedelec ?** (57% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : sur la piste cyclable).
6. **Pouvez-vous déposer un passager à un arrêt de bus ?** (53,5% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : oui que ce soit en aggro ou hors aggro).
7. **Pouvez-vous traverser sur un passage pour piétons en roulant avec votre trottinette électrique ?** (53% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : oui mais vous devez céder la priorité aux conducteurs sur la chaussée).
8. **Pouvez-vous demander un délai de 15 min. lors d'un contrôle d'alcoolémie ?** (51% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : non)
9. **Pouvez-vous stationner votre moto sur le trottoir ?** (50% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : oui à condition de ne pas gêner les piétons).
10. **Un motard peut-il dépasser un cycliste dans une zone cyclable ?** (49% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : Non).

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contacts Presse**AWSR**

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

AXA Belgium

Rodolphe Van Nuffel

0486 89 93 90

rodolphe.vannuffel@axa.be